



# Bulletin Officiel

N°7110 Lundi 13 mai 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-

3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-

4

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD AMI ASSURANCES

7

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'INVESTISSEUR

10

SICAV L'EPARGNANT

11

SICAV AVENIR

12

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

13

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

MAC FCP DYNAMIQUE

14

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE
- BTK LEASING
- AMEN BANK
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
- BH LEASING

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2023**

- FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
- FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
- FIDELITY SICAV PLUS

## بلاغ الشركات

### استدعاء للجلسة العامة العادية

#### الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 07 جوان 2024 على الساعة الثالثة مساءً بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - ضفاف البحيرة - 1053 تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2023/12/31.
- (2) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2023/12/31، والتقارير الخاص المتعلقة بالإتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية.
- (3) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2023 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (4) تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2023.
- (5) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2023.
- (6) تجديد مهام أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- (7) تجديد مهام مراقب حسابات.
- (8) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.
- (9) صلاحية إستكمال إجراءات التسجيل والإعلان.

## بلاغ الشركات

### مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

#### الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 07 جوان 2024.

#### القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2023.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الثاني:

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج الناتج للسنة المحاسبية 2023، التي سجلت خسارة بمبلغ 1.396.284,932 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2023 و التي تتضمن إستهلاكات مؤجلة مفصّلة كما يلي:

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2018 : 165.310,751 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2019 : 101.437,644 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2020 : 59.692,649 دينار

- استهلاكات مؤجلة سنة 2021 : 32.041,231 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2022 : 65.567,726 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2023 : 105.175,232 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار.....

#### القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2023.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

#### القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2023 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: مائة وثمانية ألف دينار ( 108.000 د) خام.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق: خمسة عشرة ألف دينار ( 15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

#### القرار السادس:

طبقا لمقتضات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:

- البنك الوطني الفلاحي
- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي
- شركة السكنى
- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2026.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

#### القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تجديد مهام "الشركة العالمية للإستشارة والتدقيق" "ICCA" ممثلة من قبل السيد أنيس السماوي مراقبا للحسابات عن السنوات 2024-2025-2026.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

#### القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجددت الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها

بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار التاسع:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)**  
**SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis**

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

**En KDT :**

Primes émises nettes	Éléments	T1 2024	T1 2023	31/12/2023
	<b>Vie</b>		<b>8 021</b>	<b>8 540</b>
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 420	1 228	3 836
	Transport	512	568	2 480
	Santé	1 637	1 715	6 782
	Automobile	33 251	34 002	132 725
	<b>Non Vie</b>	<b>36 819</b>	<b>37 512</b>	<b>145 823</b>
	<b>Total</b>	<b>44 841</b>	<b>46 053</b>	<b>167 680</b>

Sinistres réglés	Éléments	T1 2024	T1 2023	31/12/2023
	<b>Vie</b>		<b>2 875</b>	<b>1 633</b>
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	90	128	789
	Transport	-261	194	294
	Santé	1 290	1 172	5 700
	Automobile	15 667	15 659	86 660
	<b>Non Vie</b>	<b>16 786</b>	<b>17 154</b>	<b>93 443</b>
	<b>Total</b>	<b>19 661</b>	<b>18 787</b>	<b>100 363</b>

Primes cédées	Éléments	T1 2024	T1 2023	31/12/2023
	<b>Vie</b>		<b>260</b>	<b>341</b>
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 513	1 170	2 896
	Transport	352	459	2 106
	Santé	0	0	0
	Automobile	610	480	3 735
	<b>Non Vie</b>	<b>2 475</b>	<b>2 109</b>	<b>8 737</b>
	<b>Total</b>	<b>2 735</b>	<b>2 450</b>	<b>10 617</b>

	Éléments	T1 2024	T1 2023	31/12/2023
		Produits de placements dont revenus financiers	8 146	9 211
		8 101	9 056	35 935

	Éléments	T1 2024	T1 2024	31/12/2023
		Commissions	5 523	5 525
	<b>Total</b>	<b>5 523</b>	<b>5 525</b>	<b>20 687</b>

**Remarque :**

- Les indicateurs au 31/12/2023 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

**I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

**Les principes comptables les plus significatifs :**

**Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes :** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

**Les Primes cédées :** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

**Charges de commissions :** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

**Charges de sinistres** (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**<sup>1</sup> et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

**La constatation des produits des placements :** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

II- **FAITS SAILLANTS AU 31.03.2024 :**

- Au 31.03.2024, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 44.8MD contre 46 MD au 31.03.2023, soit une régression de 3 %.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 36.8 MD contre 37.5MD au 31.03.2023, soit une diminution de 2%, qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche automobile, compensée par une augmentation de 8% des primes émises Incendie & risques techniques.
- Les primes émises vie ont régressé de 6% passant de 8.5 MD au 31.03.2023 à 8 MD au 31.13.2024.

---

<sup>1</sup> Pour les branches non-vie



- Les sinistres réglés totalisent 19.7MD contre 18.7 MD au 31.03.2023 soit une augmentation de 5%.
- Les produits financiers ont baissé de 1MD, passant de 9.2MD au 31.03.2023 à 8.1MD au 31.03.2024.
- Les commissions demeurent stables, s'établissant à 5.5MD.

---

2024 - AS - 0606

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

En application de la 4ème Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 avril 2024, Sicav L'investisseur a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021 un dividende de **2,671** dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi **21 mai 2024** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions Sicav L'investisseur, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 21 mai 2024, la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 20 mai 2024 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

---

2024 – AS – 0607

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'investissement à capital variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

En application de la 4<sup>ème</sup> Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2024, Sicav L'épargnant a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2022 un dividende de **6,162** dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 20 mai 2024 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions Sicav L'épargnant, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 20 mai 2024 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 17 mai 2024 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

---

2024 – AS – 0608

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV AVENIR**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du ministre des finances du 30 juin 1994  
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

En application de la 4ème Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2024, Sicav Avenir a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2023 un dividende de **2,326** dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi **23 mai 2024** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions Sicav Avenir, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 23 mai 2024 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 22 mai 2024 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

2024 - AS - 0609

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999  
**Siège Social :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2024, ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 un dividende de **5.887 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2024** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 - AS - 0610

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS****MAC FCP DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte  
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié  
et complété par les textes subséquents et ses textes d'application  
AGREMENT DU CMF N° 19-2024 DU 18 MARS 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **MAC FCP DYNAMIQUE** est prévu pour le **13 mai 2024**.

MAC FCP DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

<b>Dénomination</b>	: MAC FCP DYNAMIQUE
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP-
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte
<b>Objet</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.
<b>Adresse</b>	: Green Center, Bloc C 2ème étage- Rue du Lac Constance- les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément du CMF n°19-2024 du 18 mars 2024
<b>Date de constitution</b>	: 25 Avril 2024
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans
<b>Promoteurs</b>	: MAC SA intermédiaire en bourse et Amen Bank
<b>Gestionnaire</b>	: MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Dépositaire</b>	: Amen Bank sise à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis
<b>Distributeur</b>	: MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Hebdomadaire

**Prix de souscription et de rachat :** Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur MAC FCP DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public auprès de la société MAC SA- intermédiaire en bourse sise au Green Center, Bloc C 2ème étage- Rue du Lac Constance-Les berges du Lac 1053 Tunis et de son réseau d'agences.

---

2024 – AS – 0611

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«ENDA Tamweel 2024-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.



**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de **BBB-** (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

**TUNISIE CLEARING.** L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,073	119,130
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,951	166,040
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,962	137,033
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,051	149,128
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,158	142,214
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,083	146,169
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	135,980	136,043
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,082	55,112
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,404	40,426
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,443	137,520
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,405	120,474
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,161	120,226
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,247	21,257
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,616	146,705
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,895	141,951
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,558	13,564
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,197	204,305
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,258	13,362
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,451	115,499
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,894	119,963
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,680	16,689
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,494	105,554
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,256	100,315
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,243	2,245
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,601	72,623
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,569	149,391
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,976	109,571
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,923	126,988
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,460	159,300
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	599,668	599,169
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	141,428	141,084
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,388	201,669
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,116	105,849
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,063	146,902
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	178,941	178,662
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	163,579	163,305
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,273	25,151
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,975	106,311
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,112	1,110
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,118	1,116
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 571,753	2 576,781
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,989	238,629
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,269	3,276
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,918	2,924
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,802	48,416
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,464	1,465
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,257
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,256
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,303	16,424
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,676	11,582
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,129	16,163
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 214,892	5 207,044
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,361	96,022
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,265	1,277

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,823	114,868
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,770	103,820
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,643	111,706
59 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,943	108,995
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,475	110,536
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,897	113,944
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNB CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,792	110,850
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,265	101,317
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,481	111,535
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,583	112,643
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,919	109,974
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,607	103,665
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,812	108,875
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,003	110,053
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,307	108,362
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,530	104,560
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,643	106,695
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,768	101,820
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,839	116,871
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,344	110,400
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,176	114,232
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,151	103,217
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 039,573	1 040,085
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 227,246	10 231,927
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,258	100,319
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,044	114,205
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,497	102,644
<b>SICAV MIXTES</b>							
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,761	58,321
84 SICAV BNA	BNB CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	116,263	116,173
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,312	18,297
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	325,438	325,317
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 311,109	2 309,690
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,376	70,531
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,476	56,570
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,667	107,681
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,741	10,713
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,344	17,331
93 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,041	17,324
94 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,826	15,183
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,917	105,987
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,015	87,724
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,296	92,029
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,081	108,309
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,292	101,005
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,299	11,258
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,742	97,535
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,656	74,258
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,325	93,204
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,689	126,822
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,310	155,765
106 FCP OPTIMA	BNB CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,519	162,766
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,726	203,977
108 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	191,398	192,523
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,271	188,734
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,120	26,373
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 653,106	10 665,847
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,314	143,860
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,840	100,296
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 863,886	4 819,334
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,618	10,612
116 FCP SECURITE	BNB CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,544	177,798
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 140,679	11 086,442
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 805,498	10 877,548
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 340,976	10 354,208
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 479,991	10 490,523
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 347,651	10 364,799
122 FCP PROSPER+ CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,252	10,221
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	-	100,000
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,981	128,287
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 055,676	1 033,005

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400



## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène



111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **Arab Banking Corporation – Tunisie**

**Siège social :** ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2024, l'Arab Banking Corporation –Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des membres du Conseil d'administration

- **Les résolutions adoptées**

#### **Première Résolution**

##### **Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Deuxième Résolution**

##### **Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Troisième Résolution**

##### **Approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Quatrième Résolution**

##### **Approbation des Etats Financiers de l'Exercice clos le 31 décembre 2023**

Après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31/12/2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Cinquième Résolution**

##### **Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice clos le 31 décembre 2023**

Après la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et opérations réglementées de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions et transactions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ; et ce, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi N°2016-48.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Sixième Résolution**

##### **Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Septième Résolution**

##### **Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2023 qui s'élève à 13 892 000 Dinars (treize million huit cent quatre-vingt-douze mille Dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'exercice	13 892
Résultats reportés au 31/12/2023	13 391
<hr/>	
Bénéfice Distribuible	27 283
Réserves Légales	2 593
Dividendes	0
<hr/>	
Reliquat	24 690
<hr/>	
Résultats reportés au 31/12/2023 après affectation	24 690

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Huitième Résolution**

##### **Nomination de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Assad Riyany en tant que Membre au sein du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie ; et ce, en remplacement de Monsieur Usama Zenaty. Monsieur Assad Riyany exercera ses fonctions d'Administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur et qui expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024.

- Monsieur Ibrahim Eldanfour en tant que Membre au sein du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie. Il exercera ses fonctions d'Administrateur pour la durée restante du mandat des autres Membres du Conseil et qui expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Neuvième Résolution**

##### **Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes**

Le mandat du cabinet « HORWARTH ACF » représenté par M. Nouredine Ben Arbia ayant pris fin au terme de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet « UNIVERSAL AUDITING » représenté par M. Hilal Ouali en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en lieu et place du cabinet de « HORWARTH ACF »; et ce, pour une période de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2026. Le Conseil d'Administration fixera ses honoraires conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Dixième Résolution**

##### **Allocation des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Année 2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024, la somme de 220 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

#### **Onzième Résolution**

##### **Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

- **Le Bilan après affectation du résultat comptable,**

	31-déc-23	31-déc-22
<b>Actifs</b>		
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	13 649	20 426
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	786 235	234 939
AC3- Créances sur la clientèle	411 541	689 890
AC4- Portefeuille-titre commercial	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	176 934	173 336
AC6- Valeurs immobilisées	10 431	10 397
AC7- Autres actifs	19 097	16 096
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 417 887</b>	<b>1 145 084</b>
<b>Passifs</b>		
PA1 – Banque Centrale, CCP	1 956	-
PA2 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	26 157	29 337
PA3 – Dépôts et avoirs de la clientèle	1 164 839	871 490
PA4 – Emprunts et ressources spéciales	74 556	123 679
PA5 – Autres passifs	50 689	34 780
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 318 197</b>	<b>1 059 286</b>
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 – Capital	68 000	68 000
CP2 – Réserves	7 000	4 407
CP3 – Résultats reportés	24 690	13 391
CP4 – Résultat de la période	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>99 690</b>	<b>85 798</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 417 887</b>	<b>1 145 084</b>



- **L'état d'évolution des capitaux propres.**

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2020</b>	68 000	2 192	10 550	4 648	85 390
Affectation du résultat 2020	-	760	3 888	(4 648)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 312)	-	(2 312)
Résultat au 31-12-2021	-	-	-	(267)	(267)
<b>Solde au 31-12-2021</b>	68 000	2 952	12 126	(267)	82 811
Affectation du résultat 2021	-	593	(860)	267	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat au 31-12-2022	-	-	-	5 979	5 979
<b>Solde au 31-12-2022</b>	68 000	3 545	11 266	5 979	88 790
Affectation du résultat 2022	-	862	5 117	(5 979)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 992)	-	(2 992)
Résultat au 31-12-2023	-	-	-	13 892	13 892
<b>Solde au 31-12-2023 avant affectation</b>	68 000	4 407	13 391	13 892	99 690
Affectation du résultat 2023	-	2 593	11 299	(13 892)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31-12-2023 après affectation</b>	68 000	7 000	24 690	-	99 690

- **La liste des membres du Conseil d'administration**

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Date d'Expiration du Mandat</b>	<b>Titres</b>	<b>Fonctions</b>
Muzaffer Aksoy	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Président du Conseil d'Administration	"CEO - Bank ABCIB Istanbul"
Fathi Agob	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"Membre du Cabinet du Gouverneur de la Banque Centrale Libyenne"
Mazen Ladki	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"Directeur de la Trésorerie Corporate - Bank ABC - (BSC) Bahrain"
Assad Riyany	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"Directeur chargé du Business Libyen - Bank ABC, London, UK"
Ibrahim Eldanfour	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur	"DG de Libyan African Investment Company"
Mondher Bellalah	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Administrateur Indépendant	"Consultant Financier et Bancaire"
Selma Bellagha	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.	Administrateur Indépendant	"Directeur Général de Alternative Capital Partner (« ACP »)"

**INFORMATIONS POST AGO**

**BTK LEASING**

**«Ex –AIL-»**

Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2024, la société BTK Leasing publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration

**1- Résolutions adoptées.**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve le rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice 2023 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel que présentés.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents.

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- Mme Salma ELLOUMI REKIK
- Mme Myriam ELLOUMI
- Mme Sonia REKIK
- M. Khelil LAJIMI
- M. Fadhel BEN OTHMAN
- M. Zyad ELLOUMI
- M. Mohamed Nouredine YAICHE
- Mme Samira BELKADHI
- La BTK, représentée par Mme Rim LAKHOUA
- M Imed DEROUICHE.

Comme administrateurs de la société pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets suivants :

- Cabinet Mourad GUELLATY & Associés
- Cabinet Wajdi GUERFALA

Comme commissaires aux comptes de la société pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2023 pour un montant total brut de 177 mille dinars et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de les répartir.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents

#### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour :

- 1) Affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2023 d'un montant de 5.290.080 DT comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire 2023	5 290 080
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	2 005 494
<b>Sous total (1)</b>	<b>7 295 574</b>
(-) Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultats reportés)	-364 779
<b>Bénéfice disponible (2)</b>	<b>6 930 795</b>
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement exonéré	-5 000 000
<b>Bénéfice disponible (3)</b>	<b>1 780 795</b>
<b>Report 2023</b>	<b>1 780 795</b>

2) Confier le montant du réinvestissement de 5.000.000 DT aux deux sociétés de capital-risque suivantes, selon la répartition suivante :

4.000.000 DT à la société SOFIA capital Risk

1.000.000 DT à la société BTK capital

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission des emprunts obligataires, fixer leurs montants et leurs calendriers et effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des présents.

2- Bilan après affectation du compte de résultat net comptable au titre de l'exercice  
2023

Rubriques en dinars	31-déc.	31-déc.
	2 023	2 022
<b>A C T I F</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités	7 781 529	974 441
Placements à court terme	-	10 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	275 144 095	232 196 386
a- Créances sur contrats mis en force	273 438 305	230 279 145
b- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 705 789	1 917 241
Placements à long terme	9 881 685	3 874 635
Valeurs immobilisées	1 108 956	1 015 230
a- Immobilisations incorporelles	422 131	549 015
b- Immobilisations corporelles	686 825	466 215
Autres actifs	11 637 452	2 939 622
a- Prêts au personnel	423 578	431 451
b-Charges reportées	485 593	467 364
c- Autres	10 728 281	2 040 807
<b>Total de l'actif</b>	<b>305 553 718</b>	<b>251 500 315</b>
<b>P A S S I F</b>		
Concours bancaires et dettes rattachées	1 838 493	536 924
Emprunts et dettes rattachées	221 869 649	187 438 823
Dettes envers la clientèle	5 630 756	3 324 256
Fournisseurs et comptes rattachés	28 875 659	18 483 235
Autres passifs	3 694 668	3 228 955
a- Provisions pour passifs et charges	1 650 000	1 150 000
b- Autres	2 044 668	2 078 955
<b>Total du passif</b>	<b>261 909 225</b>	<b>213 012 193</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>		
Capital	25 000 000	25 000 000
Réserves	16 863 699	11 482 627
Résultats reportés	1 780 795	2 005 495
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>43 644 493</b>	<b>38 488 122</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>305 553 718</b>	<b>251 500 315</b>

### 3- Etat de variation des capitaux propres

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 090 204</b>	<b>3 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>515 035</b>	<b>(1 058 515)</b>	<b>2 038 875</b>	<b>30 885 598</b>
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 15 mars 2021</b>								
Réserve légale		49 018					(49 018)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(346 000)			346 000		-
Réintégration de la réserve spéciale constituée par l'AIL depuis l'année 2007				(300 000)		300 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			500 000				(500 000)	-
Dotations fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social					(104 120)			(104 120)
Résultat de la période close le 31 décembre 2020						1 339 857	(1 339 857)	-
Dividende						(500 000)		(500 000)
Résultat de l'exercice							3 306 239	3 306 239
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 139 222</b>	<b>3 154 000</b>	<b>-</b>	<b>560 915</b>	<b>427 341</b>	<b>3 306 239</b>	<b>33 587 716</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2021 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 343 601</b>	<b>3 800 000</b>	<b>-</b>	<b>710 915</b>	<b>2 733 202</b>	<b>(0)</b>	<b>33 587 717</b>
Prélèvements sur fonds social					(105 125)			(105 125)
Résultat de la période close le 31 décembre 2022			0			0	5 005 530	5 005 530
<b>Soldes au 31 décembre 2022 avant affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 343 601</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	<b>605 790</b>	<b>2 733 202</b>	<b>5 005 530</b>	<b>38 488 122</b>
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 18 avril 2023</b>								
Réserve légale		429 237				(150 000)	(279 237)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(846 000)			846 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			6 000 000			(1 423 707)	(4 726 293)	150 000
Dotations fonds social					150 000		0	150 000
Prélèvements sur fonds social							-	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2022						0	-	-
<b>Soldes au 31 décembre 2022 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 772 838</b>	<b>8 954 000</b>	<b>0</b>	<b>755 790</b>	<b>2 005 495</b>	<b>0</b>	<b>38 488 122</b>
Prélèvements sur fonds social					(133 708)			(133 708)
Résultat de la période close au 31 décembre 2023						-	5 290 080	5 290 080
<b>Soldes au 31 décembre 2023 avant affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 772 838</b>	<b>8 954 000</b>	<b>0</b>	<b>622 082</b>	<b>2 005 495</b>	<b>5 290 080</b>	<b>43 644 493</b>
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 16 avril 2024</b>								
Réserve légale		364 779				(150 000)	(214 779)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement						-		-
Réserve spéciale de réinvestissement			5 000 000			(1 855 495)	(3 144 505)	-
Dotations fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social							-	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2022						-	-	-
<b>Soldes au 31 décembre 2022 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 137 617</b>	<b>13 954 000</b>	<b>0</b>	<b>772 082</b>	<b>0</b>	<b>1 780 795</b>	<b>43 644 493</b>

#### 4- Liste des membres du Conseil d'administration

Nom	Qualité	Représenté par	Date expiration mandat	Principales activités professionnelles
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	- Présidente du Conseil BTK Leasing - Vice-Présidente du conseil BTK Bank - PDG de groupes de sociétés
Noureddine YAICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2026	- Retraité de la BIAT - Administrateur BH assurance
M Khalil LAJIMI	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2026	- Président Comité des Risques - Consultant SFI
M Fadhel BEN OTHMAN	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2026	- Retraité de la BNA - Administrateur société Simpar Immobilière - Administrateur société SPDIT
Mme Myriam ELLOUMI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	Directeur du Corporate Affaires & business Développement auprès de COFICAB
M. Imed DEROUICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2026	Expert international en énergie, énergie renouvelable et transition énergétique
Mme Sonia REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	- Directeur Financier de COFAT MED et Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine - Administrateur au Conseil d'administration de COFAT EGYPT
M. Zied ELLOUMI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2026	Directeur Général de la société Chakira Cables
Mme Rim LAKHOUA	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2026	Directeur des Participations et des Filiales de la BTK Bank et administrateur dans plusieurs sociétés, notamment les filiales de la BTK Bank : BTK Finance, BTK Leasing, BTK Conseil, BTK SICAV, STPI, MEDAI, Tunis Center. DGA de de la société BTK INVEST HOLDING
BTK	Administrateur	Samira BELKHADI	Date AGO 2026	Représentée par Mme Samira BELKHADHI, Directeur Stratégie, RSE et RP la BTK Bank



## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale du 25 avril 2024, AMEN BANK publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées ;
- ✓ Le bilan après affectation du résultat ;
- ✓ L'état des mouvements des capitaux propres ;
- ✓ Liste des membres du conseil de surveillance.

#### **I- Résolutions adoptées :**

##### Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2023 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 59 870 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 comme suit :

<b>AFFECTATION DU BENEFICE 2023</b>	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>194 871 084,437</b>
Report à Nouveau	1 031,131
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	59 870 000,000
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>254 742 115,568</b>
Réserve Légale	<b>1 891 500,000</b>
Réserve Spéciale De Réinvestissement	<b>150 000 000,000</b>
Fonds Social	<b>4 600 000,000</b>

Fonds De Retraite	<b>800 000,000</b>
Dividendes :	<b>97 450 080,000</b>
Dividendes provenant des capitaux propres antérieurs à 2014 à distribuer en franchise de retenue à la source	14 526 720,000
Dividendes provenant des capitaux propres postérieurs à 2014	82 923 360,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>535,568</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,220 Dinars par action soit un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent cinquante mille quatre-vingt dinars (97 450 080,000 dinars) dont un montant de quatorze millions cinq cent vingt-six mille sept cent vingt dinars (14 526 720,000 Dinars), prélevé sur les résultats reportés provenant des bénéficiaires des exercices antérieurs à 2014. Ce montant sera servi en franchise de retenue à la source en conformité avec les dispositions de l'article 19 de la Loi de Finances pour l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 14 mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2024, à trois cent mille dinars bruts (300.000 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2024, à un montant global de cent trente-sept mille cinq cent dinars bruts (137.500 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rached FOURATI,
- Mme Selma BABBOU,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- Monsieur Rachid TMAR (membre indépendant),
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGA (membre indépendant),
- Monsieur Ahmed BOUZGUENDA (Membre représentant les petits porteurs),
- La société PGI Holding
- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU
- La société EKUITY Capital (ex CTKD)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

1) Renouveler les mandats de :

- Monsieur Rached FOURATI,
- Mme Selma BABBOU,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- La société PGI Holding
- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU

2) Désigner :

- La Société EL HADAYEK.
- Monsieur Farid BEN BRAHIM (membre indépendant),
- Monsieur Hatem SALAH (membre indépendant). Cette désignation prend effet dès sa présentation d'un quitus, entier, définitif et sans réserve pour sa gestion en tant qu'administrateur d'une autre banque pour son mandat relatif à l'exercice 2023.

3) Ratifier :

- La désignation de Monsieur Mehdi ETTRI, ayant obtenu la majorité des voix lors de l'Assemblée Générale Elective du 11 mars 2024, pour représenter les actionnaires minoritaires.

Les membres du Conseil de Surveillance d'Amen Bank sont élus pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Neuvième Résolution**

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet BDO – Tunisie, représenté par M. Adnène ZGHIDI venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet ECC Mazars – Tunisie, représenté par M. Borhen CHEBBI pour un mandat d'une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Onzième Résolution**

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

### BILAN ARRETE AU 31.12.2023 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Unité en milliers de Dinars Tunisiens

Désignation		31/12/2023	31/12/2022
<b>AC1</b>	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	489 488	445 813
<b>AC2</b>	Créances sur les établissements bancaires et financiers	278 481	142 141
<b>AC3</b>	Créances sur la clientèle	7 166 533	6 889 784
<b>AC4</b>	Portefeuille-titres commercial	25 193	72 286
<b>AC5</b>	Portefeuille d'investissement	2 400 571	2 296 013
<b>AC6</b>	Valeurs immobilisées	442 663	397 473
<b>AC7</b>	Autres actifs	193 164	163 260
<b>Total actifs</b>		<b>10 996 093</b>	<b>10 406 770</b>
<b>PA1</b>	Banque Centrale, CCP	356 828	815 324
<b>PA2</b>	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	400 099	242 370
<b>PA3</b>	Dépôts et avoirs de la clientèle	7 625 623	6 990 819
<b>PA4</b>	Emprunts et Ressources spéciales	862 999	825 551
<b>PA5</b>	Autres passifs	405 721	284 740
<b>Total passifs</b>		<b>9 651 270</b>	<b>9 158 804</b>
<b>CP1</b>	Capital	151 320	132 405
<b>CP2</b>	Réserves	1 193 079	1 115 137
<b>CP4</b>	Autres capitaux propres	423	423
<b>CP5</b>	Résultats reportés	1	1
<b>CP6</b>	Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 344 823</b>	<b>1 247 966</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>10 996 093</b>	<b>10 406 770</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

Unité en milliers de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres avant affectation du résultat au 31/12/2023	151 320	13 240	897 856	120 979	63 583	423	1	194 871	1 442 273
Affectation du résultat 2023 (4ème résolution)	-	1 891	90 130	-	5 400	-	97 450	(194 871)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	1 891	(59 870)	-	-	-	(1)	57 980	-
Affectation	-	-	150 000	-	5 400	-	97 451	(252 851)	-
Distribution de dividende	-	-	-	-	-	-	(97 450)	-	(97 450)
Capitaux Propres après affectation du résultat au 31/12/2023	151 320	15 131	987 986	120 979	68 983	423	1	-	1 344 823

#### IV-Liste des membres du Conseil de surveillance

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M.Rached FOURATI	Président du conseil de surveillance	2024-2026	✓ Président du Conseil d'Administration de la société Access Consultancy Firm.
Mme.Selma BABBOU	Vice-Présidente	2024-2026	✓ DGA de la société PGI Holding. ✓ PDG de la société HEAVY. ✓ Administrateur AFC, COMAR et PARENIN
M.Nébil BEN YEDDER	Membre	2024-2026	✓ PDG de CAFES BONDIN, et CAFES BEN YEDDER. ✓ Président du conseil d'Administration du CAFES BONDIN côte d'ivoire. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. ✓ Administrateur au sein : COMAR, Dar Zarrouk, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PGI HOLDING.
M.Slaheddine LADJIMI	Membre	2024-2026	✓ Président du Conseil d'Administration des sociétés ODDO TUNISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. ✓ Administrateur auprès des sociétés DELICE DANONE & SMART.
M.Hakim BEN YEDDER	Représentant permanent de la COMAR	2024-2026	✓ Administrateur au sein de la COMAR. ✓ Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICOF, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER.
Mme Nihed BEN AYED	La Société EL HADAYEK	2024-2026	✓ CEO Sté Le coin bleu immobilière ✓ Gérant Société de design et d'architecture d'intérieur ✓ Administratrice Microcred
M.Mohamed Anouar BEN AMMAR	Représentant permanent de La Société PARENIN	2024-2026	✓ Directeur Général de la société ENNAKL. ✓ Administrateur/ PDG au sein : PARETEC, SINEW. ✓ Administrateur représentant de la société PARENIN dans les sociétés SICAR AMEN, MTI, El Imrane.
M.Monem NAIFER	Représentant permanent de la société LE PNEU	2024-2026	✓ Directeur Général EO DataCenter. ✓ Administrateur Meninx Holding et ViaMobile.
M. Hatem SALAH	Membre indépendant	2024-2026	✓ Professeur universitaire. ✓ Administrateur STB, Exercices 2021-2023. ✓ Expert financier auprès de la BAD.

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Farid BEN BRAHIM	Membre indépendant	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Directeur Général AFC. 2015-2023</li> </ul>
M. Mehdi ETTRI	Membre représentant les petits porteurs	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Trésorier de l'association des diplômés de l'ITB.</li> <li>✓ Secrétaire Général de l'Association Tunisienne pour la promotion de la Culture Financière (2018-2022)</li> <li>✓ Trésorier de l'ATCF (2023 -&gt;)</li> </ul>
M.Ahmed EI KARM	Membre représentant permanent de La Société PGI	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Président du Conseil de Surveillance de MLA</li> <li>✓ Président du Conseil d'Administration du Tunisie Leasing et Factoring</li> <li>✓ Membre du Conseil d'Administration de TLG Finance</li> <li>✓ Membre du Conseil d'Administration de la société SICAR Amen</li> </ul>

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024, la Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous :

- 1- Les résolutions adoptées ;
- 2- Le Bilan après affectation du Résultat ;
- 3- L'état de mouvement des capitaux propres ;
- 4- La liste des membres du Conseil d'Administration.

### **I- RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2023 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution**



L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 qui s'élève à 331.443.734,034 Dinars comme suit :

(En dinars)

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>331 443 734,034</b>
Report à nouveau	317 812 530,384
<b>Résultat distribuable</b>	<b>649 256 264,418</b>
Dividendes	214 200 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>435 056 264,418</b>

En conséquence, le dividende par action est fixé à 6,000 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 13 mai 2024 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 15 mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2015, 2016 et 2017, devenues disponibles pour un montant de 22.209.753,000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Messieurs Karim BEN KAHLA et Moez LAABIDI en tant que membres indépendants au Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

### BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêté au 31 Décembre 2023

(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	AC 1	330 819	355 872
Créances sur les établissements bancaires et financiers	AC 2	4 673 639	3 445 606
Créances sur la clientèle	AC 3	12 442 378	12 279 155
Portefeuille-titres commercial	AC 4	25 637	34 834
Portefeuille d'investissement	AC 5	4 649 470	4 290 070
Valeurs immobilisées	AC 6	338 203	257 171
Autres actifs	AC 7	484 380	452 316
<b>Total des actifs</b>		<b>22 944 526</b>	<b>21 115 024</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque Centrale et CCP	PA 1	3 951	898
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	PA 2	543 666	624 489
Dépôts et avoirs de la clientèle	PA 3	18 802 457	17 166 843
Emprunts et ressources spéciales	PA 4	859 806	770 288
Autres passifs	PA 5	866 726	802 316
<b>Total des passifs</b>		<b>21 076 607</b>	<b>19 364 833</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	CP 1	178 500	178 500
Réserves	CP 2	1 254 360	1 253 875
Autres capitaux propres	CP 4	3	3
Résultats reportés	CP 5	435 056	317 812
Résultat de l'exercice	CP 6	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 867 919</b>	<b>1 750 190</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>22 944 526</b>	<b>21 115 024</b>

### III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(En milliers de dinars)

	Capital Social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres réserves		Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
				Fonds social	Réserves pour réinvestissement exonérés				
Capitaux Propres au 31/12/2023 avant affectation	178 500	17 850	47 961	103 916	1 084 633	3	317 812	331 444	2 082 119
Affectation AGO du 26/04/2023							331 444	-331 444	
<b>Dividendes</b>							-214 200		-214 200
Transfert de Réserves			22 210		-22 210				
Capitaux Propres au 31/12/2023 après affectation	178 500	17 850	70 171	103 916	1 062 423	3	435 056	-	1 867 919

#### IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIAT A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale occupée
<p><b>Monsieur Ismail MABROUK</b> Président</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président du Conseil d'Administration de la BIAT</b></p> <p><b>Président du Conseil</b> de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING.</p> <p><b>Administrateur</b> dans : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM, TGR, COPIT et THP</p> <p><b>Président Directeur Général</b> de CFH, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE</p>
<p><b>Monsieur Karim MILAD</b></p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président Directeur Général</b> de Tunisian Travel Service, Nouvelair, Tunisavia, SOCETOUR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, Nouvelair Handling, Karthago Airlines, Karthago Investment Participation, KSM Financière, et Catering Tunisie.</p> <p><b>Président du Conseil</b> Safe Flight Academy, et Aviation Training Center Of Tunisia.</p> <p><b>Vice-Président-Directeur Général</b> de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth.</p> <p><b>Gérant</b> de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Tunisian Investment Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim.</p> <p><b>Administrateur</b> dans Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Capital Finances, Gammarth Leisure Company, S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.</p> <p><b>Président</b> de l'Association Al KARAMA</p>

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale occupée
<b>Monsieur Hichem DRISS</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Président Directeur Général</b> dans 5 sociétés hôtelières. <b>Administrateur</b> dans 4 autres sociétés hôtelières <b>Administrateur</b> dans 4 sociétés Industrielles et de service.
<b>Monsieur Mohamed Afif CHELBI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	Ex-ministre de l'industrie et de la technologie.
<b>Monsieur Mehdi SETHOM</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Gérant</b> des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL, INMA SARL et INMA Conseil SARL. <b>Membre du Conseil d'Administration</b> de TUNISTORIC, SPG (Software Productivity Group), INMA Holding et INMA Finance
<b>Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2024	<b>Gérant</b> des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL <b>Administrateur</b> dans BIAT Capital Risques, CFH et Prospéra Capital
<b>Monsieur Fadhel ABDELKEFI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Président du Conseil d'Administration</b> de la société TUNISIE VALEURS. <b>Président</b> de Tunisie Valeurs Asset Management
<b>Monsieur Mohamed AGREBI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Président du Conseil</b> de : Assurances BIAT, CIAR et BIAT Consulting <b>Administrateur</b> dans : TTG, BIAT Capital Risque, SICAF BIAT, SPT Hammamet, STI, STSP Nafta, HLC et SOPIAT.
<b>Monsieur Mohamed Adel BELFEKIH</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Président</b> de : BIAT France <b>Membre du conseil d'administration</b> dans ASSURANCES BIAT <b>Membre du Comité Permanent d'Audit</b> d'ASSURANCES BIAT
<b>Madame Cyrine SANCHOU</b> Représentante des actionnaires minoritaires	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Gérante</b> de TND Consulting, The Red Bee et The Red Bee Design

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale occupée
<b>Monsieur Karim BEN KAHLA</b> Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professeur des Universités en Sciences de Gestion à Tunis</li> <li>- Conférencier et professeur associé au Business Science Institute (Paris)</li> <li>- Chercheur</li> </ul>
<b>Monsieur Moez LAABIDI</b> Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professeur en Sciences Economique et de Gestion de Mahdia (Depuis 24 ans)</li> <li>- Conseiller auprès de la Direction de l'Institut Arabe de Planification (Depuis septembre 2022)</li> </ul>

**INFORMATIONS POST AGO**

**BH LEASING**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE

CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 avril 2024, la société BH Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- **Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2023 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	3 149 573,32
Résultat reporté 2022	- 8 747 071,14
Report à Nouveau	- 5 597 497,83

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de **Monsieur Wajdi KOUBAA**, en tant que nouvel Administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme **Monsieur Ahmed KALLEL** en tant que Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **CPA Audit** en qualité de Commissaire aux comptes et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Cabinet KPMG** en qualité de Co-Commissaire aux comptes et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2023 à un montant forfaitaire annuel net de **5000Dinars** par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2023 à un montant forfaitaire annuel net de **5000Dinars** par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **ONZIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **100 Millions de Dinars (100.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DOUZIEME RESOLUTION :**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

## BILAN ARRETE AUX 31/12/2023

En dinars tunisiens

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Liquidités et équivalents</b>	<b>1</b>	<b>19 281 792</b>	<b>33 685 971</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2</b>	<b>249 524 872</b>	<b>251 186 706</b>
Créances de Leasing : encours financiers		<b>246 650 280</b>	<b>251 485 032</b>
Moins : provisions 1		<9 544 693>	<9 441 755>
		<b>237 105 587</b>	<b>242 043 277</b>
Créances de Leasing : impayées		30 330 378	30 538 313
Moins : provisions 2		<23 289 576>	<23 952 835>
		<b>7 040 801</b>	<b>6 585 478</b>
Créances de leasing encours		5 378 483	2 557 951
<b>Portefeuille titres d'investissement</b>	<b>3</b>	<b>6 404 012</b>	<b>6 119 182</b>
Titres d'investissement		7 906 607	7 206 787
Moins : provisions 3		<1 502 595>	<1 087 605>
Valeurs immobilisées	<b>4</b>	8 125 232	2 087 428
<b>Immobilisations propres</b>		<b>12 848 535</b>	<b>6 433 007</b>
Moins : Amortissement		<4 723 303>	<4 345 579>
<b>Autres Actifs</b>	<b>5</b>	<b>3 897 567</b>	<b>3 133 218</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>287 233 475</b>	<b>296 212 505</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
Dettes envers la clientèle	6	3 121 160	3 330 254
Emprunt et dettes rattachées	7	218 287 527	233 479 591
Fournisseurs et comptes rattachés	8	25 987 922	22 851 065
Autres passifs courants	9	4 434 795	4 286 395
<i>Total des passifs</i>		<b>251 831 404</b>	<b>263 947 305</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légale		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves fond social		208 882	221 585
Résultat reportés		<5 597 497>	<8 747 069>
<i>Total des capitaux propres</i>		<b>35 402 071</b>	<b>32 265 201</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>287 233 475</b>	<b>296 212 505</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux

Libellés	Capital	Réserves Légales	Autres	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2023 avant répartition conformément à l'AGO du 18/04/2024	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	208 883	-8 747 070	3 149 573	35 402 071
Affectation du résultat de l'exercice 2023						3 149 573	-3 149 573	0
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 146</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>208 883</b>	<b>-5 597 497</b>	<b>0</b>	<b>35 402 071</b>

#### IV- Liste des membres du Conseil d'administration

<u>Administrateur</u>	<u>Représentant</u>	<u>Durée du mandat</u>	<u>Qualité</u>	<u>Activité Professionnelle</u>	<u>Mandat dans autres Conseil d'Administration</u>	<u>Période du mandat</u>
<u>Mr. WAJDI KOUBAA</u>	<u>Lui-même</u>	<u>3 ans</u>	<u>Président du CA</u>	<u>Directeur Général de BH BANK</u>	-	<u>2023-2025</u>
<u>BH Bank</u>	<u>M.ALI SAADLI</u>	<u>3 ans</u>	<u>Représentant la BH Bank</u>	<u>Directeur BH Bank</u>	-	<u>2023-2025</u>
<u>BH ASSURANCE</u>	<u>Mme.Dalila Bader</u>	<u>3 ans</u>	<u>Représentant BH Assurance</u>	<u>DG de la société BH Assurance</u>	- <u>Administrateur représentant BHA au CA de BH EQUITY.</u> - <u>Administrateur représentant BHA au CA de BH Recouvrement.</u> - <u>Administrateur personne physique au CA de BH IMMO et PCA de son conseil.</u>	<u>2023-2025</u>
<u>BH EQUITY</u>	<u>Mr.Fadhel Guizani</u>	<u>3 ans</u>	<u>Représentant la Société BH Equity</u>	<u>DG de la société BH Equity</u>	- <u>Administrateur au sein du CA de BH Assurance / BH Invest / BH Immo-BH Recouvrement /BH SICAF / SICV BH Obligatoire /STIMEC</u>	<u>2023-2025</u>
<u>La société EL BOUNIANE</u>	<u>Mr.Sami Ben Mabrouk</u>	<u>3 ans</u>	<u>Représentant la Société EL Bouniane</u>	<u>DG de la société EL Bouniane</u>	- <u>Administrateur au sein du CA de BH EQUITY</u>	<u>2023-2025</u>
<u>Mr. Ahmed TRABELSI</u>	<u>Lui-même</u>	<u>3 ans</u>	<u>Représentant lui-même</u>	<u>Homme d'affaires</u>	- <u>Président du CA de BH Assurance/Administrateur BH Bank/Administrateur BH SICAF/Administrateur BH SICAV/Administrateur Assurances Ettakafuliya</u>	<u>2023-2025</u>
<u>Mr. ALI LAHIOUEL</u>	<u>Lui-même</u>	<u>3 ans</u>	<u>Représentant les petits porteurs</u>	<u>Retraité</u>	-	<u>2023-2025</u>
<u>Mr. Ahmed KALLEL</u>	<u>Lui-même</u>	<u>3 ans</u>	<u>Administrateur indépendant et Président du comité de gestion des risques</u>	<u>Consultant financier et expert en gestion des risques</u>	<u>Néant</u>	<u>2024-2026</u>
<u>Mr.Jabeur CHEBBI</u>	<u>Lui-même</u>	<u>3 ans</u>	<u>Administrateur indépendant et Président du comité permanent d'audit interne</u>	<u>Consultant senior risques financiers et de liquidité à BNP PARIBAS France</u>	<u>Néant</u>	<u>2023-2025</u>

**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 28 Mars 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8.792.329 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **3.311.853 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Capital Prudent pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

## **Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement**

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les actifs de FCP Axis Capital Prudent, s'élevant au 31 Décembre 2023 à 8.825.501 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 8.445.086 dinars, soit 95,69% de valeurs mobilières et de 372.330 dinars, soit 4,22% de liquidités et équivalents de liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2778 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Les emplois sous forme de titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 14,32% de l'actif net de FCP Axis Capital Prudent, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Tunis, le 29 Mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT ET CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC.1- Portefeuille-titres</b>		<b>7 448 619</b>	<b>7 990 682</b>
a. Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1.1	3 588 115	2 964 731
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1.2	3 860 504	5 025 951
<b>AC.2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 368 797</b>	<b>9 014 860</b>
a. Placements monétaires	4.1.3	996 467	5 397 552
b. Disponibilités		372 330	3 617 308
<b>Créances d'exploitation</b>	4.1.4	<b>8 085</b>	<b>19 717</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 825 501</b>	<b>17 025 259</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA.1- Opérateurs créditeurs</b>	4.1.5	<b>30 417</b>	<b>40 124</b>
<b>PA.2- Autres créditeurs divers</b>	4.1.6	<b>2 755</b>	<b>8 077</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>33 172</b>	<b>48 201</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP.1- Capital</b>	4.1.7	<b>5 480 476</b>	<b>10 961 863</b>
<b>CP.2- Sommes capitalisables</b>		<b>3 311 853</b>	<b>6 015 195</b>
a. Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 942 344	5 205 624
b. Sommes capitalisables de l'exercice		369 509	809 571
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 792 329</b>	<b>16 977 058</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>8 825 501</b>	<b>17 025 259</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023**  
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>PR.1- Revenus du portefeuille-titres</b>	4.2.1	<b>312 887</b>	<b>340 016</b>
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		188 560	223 986
b. Dividendes		124 327	116 030
<b>PR.2- Revenus des placements monétaires</b>	4.2.2	<b>240 569</b>	<b>734 983</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>553 456</b>	<b>1 074 999</b>
<b>CH.1- Charges de gestion des placements</b>	4.2.3	(165 473)	(242 489)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>387 983</b>	<b>832 510</b>
<b>CH.2- Autres charges</b>	4.2.4	(18 474)	(22 939)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>369 509</b>	<b>809 571</b>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>369 509</b>	<b>809 571</b>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		55 398	235 729
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		69 947	12 972
Frais de négociation de titres		(1)	(453)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>494 853</b>	<b>1 057 819</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023**  
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>AN.1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES</b>	<b>494 853</b>	<b>1 057 819</b>
a. Résultat d'exploitation	369 509	809 571
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 398	235 729
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	69 947	12 972
d. Frais de négociation de titres	(1)	(453)
<b>AN.3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(8 679 582)</b>	<b>6 375 108</b>
<b>a. Souscriptions</b>		
- Capital	-	4 125 389
- Régularisation des sommes non distribuables	-	245 691
- Régularisation des sommes capitalisables	-	2 121 706
<b>b. Rachats</b>		
- Capital	(5 170 640)	(74 151)
- Régularisation des sommes non distribuables	(436 091)	(5 391)
- Régularisation des sommes capitalisables	(3 072 851)	(38 136)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(8 184 729)</b>	<b>7 432 927</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	16 977 058	9 544 131
En fin de l'exercice	8 792 329	16 977 058
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	7 098	4 257
En fin de l'exercice	3 472	7 098
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2 532,353</b>	<b>2 391,809</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,88%</b>	<b>6,68%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2023**

### **1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003.

Le capital initial s'élevé à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-2004.

### **2. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2023 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2023 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Capital Prudent figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 31 Décembre 2023, le fonds FCP Axis Capital Prudent détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les placements monétaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

### **3.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.4. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.



#### 4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste est arrêté au 31 Décembre 2023 à 3 588 115 DT, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentielles
	<b>Titres cotés</b>		<b>2 247 442</b>	<b>2 328 701</b>	<b>26,49%</b>	<b>81 259</b>
TN0007140015	ASSAD	6 344	18 907	5 272	0,06%	(13 635)
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	400	22 200	20 980	0,24%	(1 220)
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	5 274	32 066	31 902	0,36%	(164)
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 447	111 234	158 317	1,80%	47 083
TN0001900604	BH	3 229	38 446	38 587	0,44%	141
TN0001800457	BIAT	4 967	264 983	455 196	5,18%	190 213
TN0003100609	BNA	12 009	130 835	97 549	1,11%	(33 286)
TN0002200053	BT	52 019	316 125	277 677	3,16%	(38 448)
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	33 555	58 503	66 271	0,75%	7 768
TN0007550015	CITY CARS	2 596	22 078	31 637	0,36%	9 559
TN0007670011	DELICE	3 786	48 854	44 164	0,50%	(4 690)
TN0007570013	EUROCYCLES	2 044	42 591	32 367	0,37%	(10 224)
TN0007530017	OTH	11 092	99 427	98 164	1,12%	(1 263)
TN0005700018	PGH	5 244	68 840	39 687	0,45%	(29 153)
TN0007610017	SAH	17 507	152 582	139 828	1,59%	(12 754)
TN0001100254	SFBT	15 028	231 368	185 821	2,11%	(45 547)
TN0006590012	SIAME	5 380	20 119	20 519	0,23%	400
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	2 688	57 120	44 451	0,51%	(12 669)
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 982	51 906	44 516	0,51%	(7 390)
TN0006560015	SOTUVER	8 588	52 274	103 365	1,18%	51 091
TN0001400704	SPDIT	2 272	21 067	19 312	0,22%	(1 755)
TN0002600955	STB	18 375	74 253	67 988	0,77%	(6 265)
TN0007440019	TELNET	7 786	71 834	60 225	0,68%	(11 609)
TN0007270010	TPR	8 191	38 544	40 652	0,46%	2 108
TN0002400505	UBCI	667	16 452	15 008	0,17%	(1 444)
TN0003900107	UIB	5 112	109 886	132 426	1,51%	22 540
TN0007720014	UNIMED	6 874	63 092	51 706	0,59%	(11 386)
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	640	11 856	5 114	0,06%	(6 742)
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>1 196 192</b>	<b>1 259 414</b>	<b>14,32%</b>	<b>63 222</b>
TN5LPQ7WPQG8	FCP Axis AAA	100	10 982	11 530	0,13%	548
TNT1AHVFN714	FCP Axis Actions Dynamique	1 396	185 177	218 392	2,48%	33 215
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER	203	200 043	209 858	2,39%	9 815
TN0006830012	AXIS T SICAV	7 349	799 990	819 634	9,32%	19 644
	<b>Total</b>		<b>3 443 634</b>	<b>3 588 115</b>	<b>40,81%</b>	<b>144 481</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>40,66%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>2 874 641</b>	<b>90 090</b>	<b>2 964 731</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions cotés	6		6	
Titres OPCVM	1 000 134		1 000 134	
<b>* Cessions de l'exercice</b>				
Actions cotées	(2 479)		(2 479)	(2 479)
Titres OPCVM	(428 668)		(428 668)	31 926
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>				
		54 391	54 391	
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>3 443 634</b>	<b>144 481</b>	<b>3 588 115</b>	<b>29 447</b>

#### 4.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Cette rubrique présente un solde de 3 860 504 DT au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ ou - V potentiels
	<b>Obligations</b>		<b>1 790 000</b>	<b>1 854 894</b>	<b>21,10</b>	<b>64 894</b>
	<b>Emprunts obligataires</b>		<b>490 000</b>	<b>513 976</b>	<b>5,85%</b>	<b>23 976</b>
TN0001901073	BHSUB2019-1_10% 5A	1 000	20 000	21 228	0,24%	1 228
TN0001901073	BHSUB2019-1_10%_5A	1 000	20 000	21 228	0,24%	1 228
TN0002102127	TL2019-1_7A_28/06	7 500	450 000	471 520	5,36%	21 520
	<b>Emprunts nationaux</b>		<b>1 300 000</b>	<b>1 340 918</b>	<b>15,25</b>	<b>40 918</b>
TN00U20VQY	EMP NAT 2022 T1 CB TV	3 000	300 000	319 633	3,64%	19 633
TN0JN6PVVH3	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	500 000	511 668	5,82%	11 668
TNWRCVSYL7	EMP NAT 2022 T4 CB TF	3 000	300 000	302 596	3,44%	2 596
TN0008000838	EMP_NAT2021/B_5A_8,8	2 000	200 000	207 021	2,35%	7 021
	<b>Bons du trésor</b>		<b>1 844 278</b>	<b>2 005 610</b>	<b>22,81</b>	<b>161 332</b>
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	300	290 100	308 730	3,51%	18 630
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	810	787 320	833 510	9,48%	46 190
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	200	193 000	209 207	2,38%	16 207
TN0008000705	BTA_6,5_11 JUIN 2025	300	257 850	297 347	3,38%	39 497
TN0008000705	BTA_6,5_11 JUIN 2025	360	316 008	356 816	4,06%	40 808
	<b>Total</b>		<b>3 634 278</b>	<b>3 860 504</b>	<b>43,91</b>	
	<b>Pourcentage par rapport</b>				<b>43,74</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Obligations et valeurs assimilés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u> <u>on</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>4 783 778</b>	<b>62 903</b>	<b>179 271</b>	<b>5 025 951</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des société		-		-	
Bon de trésor assimilables		-		-	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(190 000)			(190 000)	-
Bon de trésor assimilables	(959 500)			(959 500)	40 500
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>					
			1 007	1 007	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		(16 954)		(16 954)	
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>3 634 278</b>	<b>45 949</b>	<b>180 278</b>	<b>3 860 504</b>	<b>40 500</b>

#### 4.1.3. Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 996 467 DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>995 585</b>	<b>996 467</b>	<b>11,33%</b>	<b>883</b>
TNFOSIJUHNB	CDACPTSB1MDT9,99%20J17012024		995 585	996 467	11,33%	883
	<b>Total</b>		<b>995 585</b>	<b>996 467</b>	<b>11,33%</b>	<b>883</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>11,29%</b>	

#### 4.1.4. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 8 085 DT contre 19 717 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Autres débiteurs	12	12
Autres débiteurs RAS/BTA	-	8 591
Intérêts créditeurs	8 073	11 114
<b>Total</b>	<b>8 085</b>	<b>19 717</b>

#### 4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 30 417 DT contre 40 124 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	24 450	34 157
Rémunération du dépositaire	5 967	5 967
<b>Total</b>	<b>30 417</b>	<b>40 124</b>

#### 4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 2 754 DT contre 8 077 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Commissaire aux comptes	90	5 420
État retenue à la source	1 574	760
CMF	870	978
Autres créditeurs divers (*)	221	919
<b>Total</b>	<b>2 755</b>	<b>8 077</b>

*(\*) Le solde du compte "Autres créditeurs divers" intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées*

#### 4.1.7. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

##### Capital au 31-12-2022

Montant	10 961 863
Nombre de titres	7 098
Nombre de porteurs de parts	10

##### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux	-

##### Rachats effectués

Montant	(5 170 640)
Nombre de titres rachetés	3 626
Nombre de porteurs de parts sortant	4

##### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 398
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	69 947
Régularisation des sommes non distribuables	(436 091)
Frais de négociation de titres	(1)

##### Capital au 31-12-2023

Montant	5 480 477
Nombre de titres	3 472
Nombre d'actionnaires	6

#### 4.2. Note explicative de l'état de résultat

##### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 312 887 DT contre 340 016 DT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Revenus des BTA	134 548	126 205
Revenus des obligations	54 012	97 781
Dividendes	124 327	116 030
<b>Total</b>	<b>312 887</b>	<b>340 016</b>

#### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 240 569 DT contre un solde de 734 983 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	6 751	7 641
Revenus des dépôts à terme	192 782	648 100
Revenus compte courant rémunéré	41 036	63 872
Revenus des bons de trésor à court terme	-	15 370
<b>Total</b>	<b>240 569</b>	<b>734 983</b>

#### 4.2.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2023 à 165 473 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	159 523	236 539
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>165 473</b>	<b>242 489</b>

#### 4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 18 474 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	6 388	6 388
Redevances du CMF	10 724	15 902
Frais de publicité	292	292
Frais bancaires	1 055	350
Charge diverse	15	7
<b>Total</b>	<b>18 474</b>	<b>22 939</b>

## 5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	69,288	151,451	129,583	119,035	99,420
Charges de gestion des placements	(47,659)	(34,163)	(34,599)	(32,617)	(29,730)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>21,629</b>	<b>117,288</b>	<b>94,984</b>	<b>86,418</b>	<b>69,689</b>
Autres charges	(5,321)	(3,232)	(3,889)	(4,006)	(3,201)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16,308</b>	<b>114,056</b>	<b>91,095</b>	<b>82,412</b>	<b>66,488</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	4,136
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>16,308</b>	<b>114,056</b>	<b>91,095</b>	<b>82,412</b>	<b>70,624</b>
Variation des + ou - values potentielles sur titres	15,956	33,211	0,734	(6,430)	121,320
+ ou - values réalisées sur cession de titres	20,146	1,828	3,721	(19,761)	(224,132)
Frais de négociation des titres	(0,000)	(0,064)	(0,350)	(0,506)	(16,694)
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>36,102</b>	<b>34,974</b>	<b>4,105</b>	<b>(26,697)</b>	<b>(119,506)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>52,410</b>	<b>149,031</b>	<b>95,200</b>	<b>55,715</b>	<b>(53,018)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>36,102</b>	<b>34,974</b>	<b>4,105</b>	<b>(26,697)</b>	<b>(119,506)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	88,135	0,793	(4,782)	-	(30,781)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>124,237</b>	<b>35,767</b>	<b>(0,677)</b>	<b>(26,697)</b>	<b>(150,287)</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>2 532,353</b>	<b>2 391,809</b>	<b>2 241,985</b>	<b>2 151,567</b>	<b>2 095,852</b>

Ratios de gestion des placements	2023	2022	2021	2020	2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,54%	1,52%	1,55%	1,55%	1,56%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,14%	0,17%	0,19%	0,17%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	5,09%	4,08%	3,92%	3,49%

## 6. Transactions avec les parties liées

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1.25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2023 s'élève à 159 523 DT TTC.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT au titre de 2023.

## FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

### ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 20 Mai 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-WAFA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 33 800 713,526 TND, un actif net de 33 725 847,176 TND et un bénéfice net annuel de 1 704 711,667 TND.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-WAFA » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion avec réserves

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2023 du fonds commun de placement « FCP-WAFA » englobent un encours impayé de 1 950 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- GROUPE LOUKIL : 1 750 000 DT
- ELECTROSTAR : 200 000 DT

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie. Le Fond a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans :

- A partir du 1er novembre 2021 de 50% de l'encours impayé de l'émetteur « **Groupe loukil** ». Au 31 décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 379 246,575 DT.
- A partir du 03 avril 2023 de la totalité de l'encours impayé de l'émetteur « **Electrostar** ». Au 31 décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 29 868,709 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



## **Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP WAFA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la

Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>19 094 891,504</b>	<b>19 200 662,409</b>
Obligations de sociétés		5 316 215,565	5 125 590,632
Emprunts d'Etat		12 274 934,339	12 523 216,777
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 503 741,600	1 551 855,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>13 114 825,038</b>	<b>12 354 673,095</b>
Placements monétaires		9 274 988,949	9 243 409,267
Disponibilités		3 839 836,089	3 111 263,828
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>1 590 996,984</b>	<b>1 581 366,307</b>
<b>Total Actif</b>		<b>33 800 713,526</b>	<b>33 136 701,811</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		-	-
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>57 949,114</b>	<b>58 263,921</b>
<b>Autres crédeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>16 917,237</b>	<b>14 218,880</b>
<b>Total Passif</b>		<b>74 866,351</b>	<b>72 482,801</b>
<b>Actif net</b>		<b>33 725 847,175</b>	<b>33 064 219,010</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>23 951 285,594</b>	<b>24 915 268,747</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>9 774 561,581</b>	<b>8 148 950,263</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 880 812,166	6 479 768,587
Sommes distribuables de la période		1 893 749,415	1 669 181,676
<b>Actif net</b>		<b>33 725 847,175</b>	<b>33 064 219,010</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>33 800 713,526</b>	<b>33 136 701,811</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 décembre 2022
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>1 367 965,122</b>	<b>1 249 522,548</b>
Dividendes titres OPCVM		222 748,900	134 206,400
Revenus des obligations		357 356,265	493 821,805
Revenus des emprunts d'Etat		787 859,957	621 494,343
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>952 855,032</b>	<b>861 139,461</b>
Revenus des billets de trésorerie		682 456,687	563 989,810
Revenus des certificats de dépôt		-	5 824,873
Revenus des comptes à vue		150 278,794	164 398,309
Revenus des prises en pensions		120 119,551	126 926,469
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 320 820,154</b>	<b>2 110 662,009</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>223 736,425</b>	<b>224 718,391</b>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>2 097 083,729</b>	<b>1 885 943,618</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>254 744,845</b>	<b>220 817,658</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 842 338,884</b>	<b>1 665 125,960</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>51 410,531</b>	<b>4 055,716</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>1 893 749,415</b>	<b>1 669 181,676</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(51 410,531)</b>	<b>(4 055,716)</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		<b>(9 225,956)</b>	<b>21 577,172</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		<b>(128 400,354)</b>	<b>(6 929,552)</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<b>(0,907)</b>	<b>(56,701)</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>1 704 711,667</b>	<b>1 679 716,879</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 704 711,667</b>	<b>1 679 716,879</b>
Résultat d'exploitation	1 842 338,884	1 665 125,960
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(9 225,956)	21 577,172
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	(128 400,354)	(6 929,552)
Frais de négociation de titres	(0,907)	(56,701)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(1 043 083,501)</b>	<b>(153 857,437)</b>
<b>Souscription</b>	<b>41 269 408,188</b>	<b>53 816 653,973</b>
Capital	30 548 100,000	41 895 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(336 320,610)	(282 883,310)
Régularisation des sommes distribuables	11 057 628,798	12 204 437,283
<b>Rachat</b>	<b>42 312 491,689</b>	<b>53 970 511,410</b>
Capital	31 372 400,000	42 017 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(334 264,674)	(279 035,546)
Régularisation des sommes distribuables	11 274 356,363	12 232 046,956
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>661 628,166</b>	<b>1 525 859,442</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période	33 064 219,010	31 538 359,568
En fin de période	33 725 847,176	33 064 219,010
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période	250 651	251 875
En fin de période	242 408	250 651
<b>Valeur liquidative</b>	<b>139,128</b>	<b>131,913</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>5,470%</b>	<b>5,350%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2023**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

**Présentation du fonds :**

FCP WAFA obligataire capitalisation « FCP WAFA » est un FCP de catégorie obligataire de capitalisation constitué le 23 octobre 2017.

Il a obtenu le visa du CMF le 30 octobre 2017 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 15 novembre 2017.

Son capital initial s'élève à 300 000 TND divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 25 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers du FCP WAFA arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers du FCP WAFA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

Le fonds détient des souches de BTA, valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- BTA 6,5% Juin 2025,
- BTA 7% Juillet 2028,
- BTA 7.2% Février 2027,
- BTA 7.2% Mai 2027.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

### **2.3. Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5. Opérations de pensions livrées :**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le FCP procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus de placements monétaires sous une rubrique distincte « revenus des prises en pension ».



### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 19 094 891,504 TND et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2023	% actif
	<b>Obligations des sociétés admises à la cote</b>		<b>5 107 641,11</b>	<b>5 316 215,57</b>	<b>15,73%</b>
TN0001300607	BTE 2010-B	9000	315 000,00	319 229,26	0,94%
TN0001300680	BTE 2019-1	8000	640 000,00	697 428,16	2,06%
TN0001900844	BH 2009-B	11000	168 300,00	175 416,37	0,52%
TN0002601045	STB 2010/1	15000	199 350,00	205 908,73	0,61%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	7000	93 162,00	95 391,82	0,28%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,00	533 170,41	1,58%
TN0003600509	ATB 2007/1(25 ANS)	4370	157 320,00	164 873,90	0,49%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	8286	248 580,00	253 919,99	0,75%
TN0003900305	UIB 2012-1C	4249	210 165,50	222 010,56	0,66%
TN0003900388	UIB SUB 2016	2930	58 040,00	62 066,07	0,18%
TN0004620134	BTK-2009	2500	33 249,11	35 189,70	0,10%
TN0004700811	ATL 2020-1	5000	200 000,00	203 467,10	0,60%
TN0007200173	WIB ISLAMIQUE 2019-1 A	2700	40 477,57	41 322,49	0,12%
TN0007200181	WIB ISLAMIQUE 2019-1 B	480	9 322,00	9 968,69	0,03%
TN0007200199	WIB ISLAMIQUE 2019-1 C	1000	42 396,82	44 521,16	0,13%
TN0007200207	WIB ISLAMIQUE 2019-1 D	400	16 778,12	17 745,76	0,05%
TN0007310410	HL 2017-2	1000	20 000,00	20 600,55	0,06%
TN0007310543	HL 2020-02	7000	280 000,00	283 178,84	0,84%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	6500	650 000,00	659 438,14	1,95%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	7000	700 000,00	709 533,77	2,10%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	5000	500 000,00	535 786,30	1,59%
TN0003900248	UIB 2009/1	850	25 500,00	26 047,79	0,08%
	<b>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>11 667 248,10</b>	<b>12 274 934,34</b>	<b>36,32%</b>
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>11 667 248,10</b>	<b>12 274 934,34</b>	<b>36,32%</b>
TN0008000697	BTA 7% 10 JUILLET 2028	325	284 375,00	301 023,80	0,89%
TN0008000705	BTA 6.5% JUIN 2025	995	899 380,50	986 200,60	2,92%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	2915	2 667 128,00	2 872 370,03	8,50%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	2377	2 186 364,60	2 294 934,82	6,79%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	10000	1 000 000,00	1 035 007,65	3,06%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	10000	1 000 000,00	1 024 236,07	3,03%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	1000	1 000 000,00	1 008 754,10	2,98%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	10300	1 030 000,00	1 087 310,56	3,22%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	15000	1 500 000,00	1 562 950,82	4,62%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL 2022 T3 CB	1000	100 000,00	102 145,90	0,30%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>1 520 805,53</b>	<b>1 503 741,60</b>	<b>4,45%</b>
	<b>Actions des SICAV</b>		<b>1 520 805,53</b>	<b>1 503 741,60</b>	<b>4,45%</b>
	SICAV AL HIFADH	14 600	1 520 805,53	1 503 741,60	4,45%
	<b>TOTAL</b>		<b>18 295 694,74</b>	<b>19 094 891,50</b>	<b>56,49%</b>

Les entrées en portefeuille titres en 2023 se détaillent comme suit :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Obligations sociétés	1 380 000,000
BTA	5 600 000,000
Actions SICAV	3 404 684,120
<b>TOTAL</b>	<b>10 384 684,120</b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

<b>Sorties (cession/remboursement)</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession/ Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Obligations sociétés	6 767 832,879	6 765 197,089	- 2 635,790
BTA	283 200,000	295 000,000	11 800,000
Actions SICAV	3 429 650,984	3 292 086,420	- 137 564,564
<b>TOTAL</b>	<b>10 480 683,863</b>	<b>10 352 283,509</b>	<b>- 128 400,354</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 367 965, 122 TND pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2023</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2022</b>
<b>Dividendes</b>	<b>222 748,900</b>	<b>134 206,400</b>
- des Titres OPCVM	222 748,900	134 206,400
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 145 216,222</b>	<b>1 115 316,148</b>
Revenus des obligations de sociétés	<b>357 356,265</b>	<b>493 821,805</b>
- intérêts	357 356,265	493 821,805
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	<b>787 859,957</b>	<b>621 494,343</b>
- intérêts	787 859,957	621 494,343
- primes de remboursement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 367 965,122</b>	<b>1 249 522,548</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 13 114 825,038 TND et se détaille comme suit :

	<b>Désignation du titre</b>	<b>Nbre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur actuelle au 31/12/2023</b>	<b>% actif</b>
	<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>9 228 501,938</b>	<b>9 274 988,949</b>	<b>27,440%</b>
	<b>Emetteur PROMOTEX</b>				
	Billets de trésorerie	2	2 000 000,000	2 000 413,332	5,918%
TNSBG696LCD6	BT PROMOTEX 1080J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	2,959%
TND0ZAO2SA38	BT PROMOTEX 1440J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	2,959%

	<b>Emetteur STIP</b>				
	Billets de trésorerie	<b>3</b>	<b>2 124 536,001</b>	<b>2 155 872,331</b>	<b>6,378%</b>
TN4KIRICLIN2	STIP 130J 03112023	1	1 690 692,957	1 716 974,281	5,080%
TNEKZOFONOP3	STIP 140J 23/11/2023	1	337 267,665	340 696,681	1,008%
TNM23O30PAD3	STIP 140J 25/10/2023	1	96 575,379	98 201,369	0,291%
	<b>Emetteur CME</b>				
	Billets de trésorerie	<b>1</b>	<b>2 103 965,937</b>	<b>2 110 462,453</b>	<b>6,244%</b>
					<b>0,000%</b>
TNFB2U2VE0Z4	CME 90J 19/12/2023	1	2 103 965,937	2 110 462,453	6,244%
					0,000%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>3 000 000,000</b>	<b>3 008 240,833</b>	<b>8,900%</b>
	Pension livrée ATB au 31/01/2024 à 8,27% pour 31 jours :3 290 BTA 7.5% Décembre 2028		3 000 000,000	3 008 240,833	8,900%
	<b>Disponibilités</b>		<b>3 839 836,089</b>	<b>3 839 836,089</b>	<b>11,360%</b>
	Dépôts à vue		3 839 836,089	3 839 836,089	11,360%
	Sommes à l'encaissement			-	0,000%
	Sommes à régler		-	-	0,000%
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 068 338,027</b>	<b>13 114 825,038</b>	<b>38,800%</b>

### **3.4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 952 855,032 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des billets de trésorerie	682 456,687	563 989,810
Intérêts des certificats de dépôt	-	5 824,873
Intérêts des comptes courants	150 278,794	164 398,309
Revenus des prises en pensions	120 119,551	126 926,47
<b>TOTAL</b>	<b>952 855,032</b>	<b>861 139,461</b>

### **3.5 Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 590 996,984 TND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	3 012,268	4 212,882
Agios créditeurs à recevoir	47 100,000	31 400,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & Electrostar "	1 950 000,000	1 750 000,000
Provision Pour dépréciation BT*	-409 115,284	- 204 246,575
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 996,984</b>	<b>1 581 366,307</b>

\* FCP Wafa a opté pour une dépréciation progressive :

- De 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2023 à 1 750 KDT (1250 KDT BT GIF & 500 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021, Au 31 décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 379 246,575 DT.
- De la totalité de l'encours impayés/ Electrostar qui s'élève au 31.12.2023 à 200 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023. ce risque est couvert à hauteur de 29 868,709 DT.

### **3.6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 57 949,114TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au depositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Commission distributeurs(TSB et TSI)	20 696,109	20 808,542
Commission gestionnaire ( TSI)	24 835,332	24 970,250
Commission depositaire(TSB )	12 417,673	12 485,129
<b>TOTAL</b>	<b>57 949,114</b>	<b>58 263,921</b>

### **3.7 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 16 917,237 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	2 815,370	2 744,855
Etat impôts à payer	0,000	-
Honoraires commissaire aux comptes	14 101,867	11 474,025
<b>TOTAL</b>	<b>16 917,237</b>	<b>14 218,880</b>

### 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

	2023	2022
<b>Capital 31-12-2022</b>		
Montant (en nominal)	25 065 100,000	25 187 500,000
Nombre de Parts	250 651	251 875
Nombre de porteurs de Parts	758	664
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>		
Montant	30 548 100,000	41 895 100,000
Nombre de parts émises	305 481	418 951
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
Montant	31 372 400,000	42 017 500,000
Nombre de parts rachetées	313 724	420 175
<b>Capital au 31-12-23</b>		
Montant (en nominal)	24 240 800,000	25 065 100,000
Sommes non distribuables	-289 514,406	-149 831,253
Montant du capital au 31-12	23 951 285,594	24 915 268,747
<b>Nombre de parts</b>	242 408	250 651
Nombre de porteurs de Parts	835	758

#### 3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-23 146,536	-5 078,457
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	13 920,580	26 655,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	-137 564,564	-54 018,643
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	9 164,210	47 089,091
Frais négociation de titres	-0,907	-56,701
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-137 627,217</b>	<b>14 590,919</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-149 831,253	-160 574,408
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-336 320,610	-282 883,310
Régularisations sommes non distribuables rachats	334 264,674	279 035,546
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-289 514,406</b>	<b>-149 831,253</b>

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 223 736, 425 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Commission distributeurs (TSI & TSB)	79 905,857	80 256,567
Commission gestionnaire (TSI)	95 887,044	96 307,877
Commission dépositaire (TSB)	47 943,524	48 153,947
<b>TOTAL</b>	<b>223 736,425</b>	<b>224 718,391</b>

### 3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 254 744 ,845 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, ainsi que la dotation aux provisions se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Redevance CMF	31 961,700	32 101,989
Honoraires commissaire aux comptes	17 914,436	13 715,669
Dotations aux amortissement et provisions	204 868,709	175 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>254 744,845</b>	<b>220 817,658</b>

### 3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	8 148 950,262	9 937 048,972	-10 205 187,068	7 880 812,166
Exercice 2023	1 842 338,884	1 120 579,826	-1 069 169,295	1 893 749,415
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>				<b>9 774 561,581</b>

#### 4. Autres informations

##### 4.1- Engagement hors bilan :

A la date du 31 Décembre 2023, FCP WAFA n'a pas d'engagement hors bilan.

##### 4.2- Données par part et ratios pertinents

###### 4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	9,574	8,421	7,991	5,663	7,307
Charges de gestion des placements	-0,923	-0,897	-0,959	-0,576	-0,730
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>8,651</b>	<b>7,524</b>	<b>7,033</b>	<b>5,088</b>	<b>6,577</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	1,051	0,881	0,309	0,108	0,175
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7,600</b>	<b>6,643</b>	<b>6,724</b>	<b>4,979</b>	<b>6,402</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,212	0,016	-0,741	2,177	0,178
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>7,812</b>	<b>6,659</b>	<b>5,983</b>	<b>7,156</b>	<b>6,580</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-0,038	0,086	0,225	0,243	-0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,530	-0,028	0,077	-0,203	-0,093
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,005	-0,002	-0,010
<b>Plus ou moins values sur titres et frais négociation</b>	<b>-0,568</b>	<b>0,058</b>	<b>0,298</b>	<b>0,038</b>	<b>-0,107</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>7,032</b>	<b>6,701</b>	<b>7,022</b>	<b>5,017</b>	<b>6,294</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>-0,568</b>	<b>0,058</b>	<b>0,298</b>	<b>0,038</b>	<b>-0,107</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,029	-0,020	-0,027	-0,266	0,059
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-0,597</b>	<b>0,038</b>	<b>0,271</b>	<b>-0,228</b>	<b>-0,048</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	139,128	131,913	125,214	118,960	112,032

###### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Charges gestion des placements / Actif Net Moyen</b>	<b>0,670%</b>	<b>0,696%</b>	<b>0,786%</b>	<b>0,654%</b>	<b>0,745%</b>
<b>Autres charges / Actif Net Moyen</b>	<b>0,763%</b>	<b>0,668%</b>	<b>0,247%</b>	<b>0,123%</b>	<b>0,178%</b>
<b>Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen</b>	<b>5,517%</b>	<b>5,155%</b>	<b>5,516%</b>	<b>5,660%</b>	<b>6,530%</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>33 395 033,093</b>	<b>32 301 289,289</b>	<b>30 703 872,859</b>	<b>22 089 878,302</b>	<b>12 522 719,577</b>

#### **4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de FCP WAFA est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK TSB assure les fonctions de dépositaire pour FCP WAFA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP WAFA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.



## Etats financiers annuels de SICAV

### FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	322 340 517	260 246 532
Obligations et valeurs assimilées		319 396 376	250 169 466
Titres OPCVM		2 944 141	10 077 066
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		300 524 308	244 395 672
Placements monétaires	5	275 187 465	243 615 628
Disponibilités		25 336 843	780 044
<b>Créances d'exploitation</b>	6	62 092	43 770
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>622 926 917</b>	<b>504 685 974</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 527 694	1 264 846
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	7 351 472	44 441
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 879 166</b>	<b>1 309 287</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	571 797 864	472 475 829
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		42 249 887	30 900 858
<b>ACTIF NET</b>		<b>614 047 751</b>	<b>503 376 687</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>622 926 917</b>	<b>504 685 974</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2023</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	21 451 110	17 286 320
Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 358 410	17 146 016
Revenus des titres OPCVM		92 700	140 304
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	18 273 205	12 305 119
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	10 160 684	6 968 976
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>49 884 999</b>	<b>36 560 415</b>
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		-	(18 229)
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(5 771 395)	(4 687 599)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>44 113 604</b>	<b>31 854 587</b>
<b>Autres charges</b>	14	(831 681)	(594 162)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>43 281 923</b>	<b>31 260 425</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 032 036)	(359 567)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>42 249 887</b>	<b>30 900 858</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 032 036	359 567
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		41 551	34 735
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		66 043	147 623
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>43 389 517</b>	<b>31 442 783</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2023</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>43 389 517</b>	<b>31 442 783</b>
Résultat d'exploitation	43 281 923	31 260 425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 551	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 043	147 623
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>67 281 547</b>	<b>57 924 172</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	963 017 299	665 846 039
- Régularisation des sommes non distribuables	63 057 301	42 902 112
- Régularisation des sommes distribuables	34 306 769	22 724 711
<b>Rachats</b>		
- Capital	(898 893 738)	(611 065 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(58 867 279)	(39 399 100)
- Régularisation des sommes distribuables	(35 338 805)	(23 084 278)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>110 671 064</b>	<b>89 366 955</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	503 376 687	414 009 732
En fin de l'exercice	614 047 751	503 376 687
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	3 797 254	3 328 582
En fin de l'exercice	4 312 609	3 797 254
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>142,384</b>	<b>132,563</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,41%</b>	<b>6,58%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 322.340.517 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>308 571 200</b>	<b>319 396 376</b>	<b>52,01%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>			<b>91 490 797</b>	<b>95 369 414</b>	<b>15,53%</b>
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	500 000	517 213	0,08%
TN0003400348	AB. SUB 2009 TF 5.45%	10 000	66 200	66 933	0,01%
TN0003400355	AB. SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	398 550	406 372	0,07%
TN0003400405	AB. SUB 2010 TV TMM+0.85%	90 000	1 197 450	1 226 731	0,20%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9% 5 ANS	6 700	399 810	426 380	0,07%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	5 843 819	6 216 528	1,01%
TN0003400694	AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	4 800 000	5 078 720	0,83%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	100 000	10 000 000	10 140 804	1,65%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	711 922	746 459	0,12%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1-A 11.00%	50 000	2 000 000	2 092 809	0,34%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 800 000	1 886 924	0,31%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	800 000	851 336	0,14%
TN0002601011	STB 2008/1	20 000	800 000	840 381	0,14%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	900 000	907 141	0,15%
TN0004700803	ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	300 000	301 978	0,05%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	1 600 000	1 627 737	0,27%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	2 069 700	2 226 630	0,36%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 559 886	0,58%
TNBW1945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 682 340	0,44%
	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 110 072	1,00%
TN0006610547	ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	200 000	209 631	0,03%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	42 000	1 680 000	1 693 174	0,28%
	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	873 000	887 905	0,14%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	56 500	5 650 000	5 749 522	0,94%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	1 840 000	2 005 106	0,33%
TN0004201471	CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	222 300	223 678	0,04%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	570 000	614 538	0,10%

TN0007310485	HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	110 000	118 333	0,02%
TN0007310477	HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	400 000	416 201	0,07%
TN0007310535	HL 2020-2 A TF 10.6% 5 ANS	45 306	1 813 630	1 834 310	0,30%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	9 735	400 376	398 548	0,06%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	65 390	3 923 400	4 221 888	0,69%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	975 000	1 041 033	0,17%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8% 7 ANS	40 000	4 000 000	4 241 626	0,69%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	13 500	1 077 840	1 142 469	0,19%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	5 000	396 000	420 648	0,07%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 430	194 400	205 903	0,03%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 263 169	0,69%
TN0002102101	TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	400 000	418 639	0,07%
TN0002102135	TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	61 485	2 459 400	2 595 342	0,42%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	1 500 000	1 613 564	0,26%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	7 300	438 000	444 098	0,07%
	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	2 000 000	2 017 775	0,33%
	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 017 243	0,33%
TN0007200173	WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	30 000	30 013	0,00%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 155 463	0,35%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 476 221	1,05%

**Note 4 : Portefeuille-titres (suite)**

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Emprunts national</b>			<b>217 080 403</b>	<b>224 026 962</b>	<b>36,48%</b>
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	284 800	28 480 000	29 477 018	4,80%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	44 419 930	7,23%
TNPSL0PEJVO7	Emprunt national T1 2022-A 8.8% TF	155 833	1 497 345	1 603 242	0,26%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national T1 2022-B 8.9% TF	1 167	112 249	119 826	0,02%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	49	4 626	4 931	0,00%
TNQHMI7RIBR5	Emprunt national T1 2022-C TMM+2.65%	159 000	15 900 000	16 958 973	2,76%
TNLEGO8CKWX3	Emprunt national T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	22 991	24 956	0,00%



TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CAT A	1 744	16 340	17 056	0,00%
TN0008000820	Emprunt national T2 2021 CAT A 8.7%	20 090	192 829	201 455	0,03%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 484 721	3,34%
TN0008000903	Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	18 441 207	3,00%
TN11TIB0EPV4	Emprunt national T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	13 000 000	13 590 868	2,21%
TNJ1M1ZAWYG5	Emprunt national T-2 2022 -A 9.25% TF	43 548	410 468	432 977	0,07%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national T-2 2022 -B 9.35% TF	200	18 893	19 873	0,00%
TNQCK0BPZ5A4	Emprunt national T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	29 491	0,00%
TN9EO2MTU05	Emprunt national T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 839	4 043	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	143 860	1 354 913	1 399 303	0,23%
TNSUXW7EBUQ0	Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	37 323	38 844	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	3 158	298 887	307 687	0,05%
TN5QHYZ8T348	Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	322	29 799	30 810	0,01%
TNJP2LP1CVE1	Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 313 967	4,94%
TN3QL5M1QLW6	Emprunt national T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 356	0,00%
TNXNSU5ILBI2	Emprunt national T-3 2022 -A 9.25% TF	2 199	20 626	21 329	0,00%
TNIZ090I5G66	Emprunt national T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	9 726 601	1,58%
TNOAYHSVTHY1	Emprunt national T-4 2022 -A 9.35% TF	10 166	95 447	96 865	0,02%
TNWRCVSYL730	Emprunt national T-4 2022 -B 9.4% TF	36	3 384	3 444	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	Emprunt national T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 748	5 827	0,00%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 018 801	0,33%
TN2MVOGUKOA5	Emprunt national T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 238	0,00%
TN6DQ00JBLT7	Emprunt national T-1 2023 -A 9.75% TF	43 895	411 787	445 343	0,07%
TNBYTZTD19Z0	Emprunt national T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 896	36 622	39 580	0,01%
TNCGJF5TW027	Emprunt national T-1 2023 -B 9.8% TF	160	14 785	16 011	0,00%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 375	0,00%
TNTKTEO5CIW5	Emprunt national T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 507	0,00%
TNHZAONAPWF9	Emprunt national T-1 2023 -C TMM+1.95%	25 000	2 500 000	2 673 480	0,44%
TNNI3UPDY012	Emprunt national T-2 2023 -A 9.75% TF	95 828	903 923	956 301	0,16%
TNHOFRXHSG72	Emprunt national T-2 2023 -A TMM+1.7%	14 068	133 057	140 632	0,02%
TNCR2TMAK1K8	Emprunt national T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 827	0,00%
TNN50G7PX8W5	Emprunt national T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 405	0,00%
TNS7ORLC1A97	Emprunt national T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 246 773	0,85%
TN0LAJZU8LX6	Emprunt national T-3 2023 -C TMM+1.95%	238 500	23 850 000	24 414 991	3,98%
	Emprunt national T-4 2023 -A 9.75% TF	1 274	11 799	11 870	0,00%

	Emprunt national T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	227 228	0,04%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>2 934 224</b>	<b>2 944 141</b>	<b>0,48%</b>
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	26 800	2 934 224	2 944 141	0,48%
<b>TOTAL</b>			<b>311 505 424</b>	<b>322 340 517</b>	<b>52,49%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>					<b>51,75%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>251 970 365</b>	<b>8 242 125</b>	<b>34 042</b>	<b>260 246 532</b>	<b>147 623</b>
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	43 898 006			43 898 006	
Emprunt national	42 091 536			42 091 536	
Titres OPCVM	60 979 151			60 979 151	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuité et cession Obligations de sociétés	(11 087 913)			(11 087 913)	(1 663)
Cession emprunt national	(8 240 584)			(8 240 584)	3 234
Cession Titres OPCVM	(68 105 137)			(68 105 137)	64 472
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
Obligations de sociétés			(4 858)	(4 858)	
Emprunt national			53 348	53 348	
Titres OPCVM			(6 939)	(6 939)	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		2 517 375		2 517 375	
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>311 505 424</b>	<b>10 759 500</b>	<b>75 593</b>	<b>322 340 517</b>	<b>66 043</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 275.187.465 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>				<b>132 630 451</b>	<b>134 247 595</b>	<b>21,86%</b>
	-					
	Certificats de dépôt AB 31-03-2024 (au taux de 10.65%)	152 jours		14 483 620	14 694 249	2,39%
	Certificats de dépôt BNA 10-06-2024 (au taux de 11.08%)	180 jours		9 580 064	9 624 391	1,57%
	Certificats de dépôt BH 24-06-2024 (au taux de 11.29%)	180 jours		9 572 531	9 584 405	1,56%
	Certificats de dépôt BH 26-06-2024 (au taux de 11.29%)	190 jours		9 550 118	9 580 899	1,56%
	Certificats de dépôt BH 09-07-2024 (au taux de 11.29%)	210 jours		19 011 376	19 105 530	3,11%
	Certificats de dépôt BTL 07-02-2024 (au taux de 10%)	90 jours		24 512 195	24 799 458	4,04%
	Certificats de dépôt BTK 12-03-2024 (au taux de 11.14%)	90 jours		9 783 237	9 828 998	1,60%
TNW2TQ9SZYG2	Certificats de dépôt BNA 19-02-2024 (au taux de 11%)	150 jours		10 131 873	10 379 745	1,69%
TNW52PZ7IGP9	Certificats de dépôt BNA 23-02-2024 (au taux de 11%)	150 jours		21 228 685	21 727 469	3,54%
TNTPBPLK7VJ7	Certificats de dépôt BH 07-03-2024 (au taux de 11.2%)	190 jours		4 776 752	4 922 451	0,80%
<b>Comptes à terme</b>				<b>89 000 000</b>	<b>89 790 254</b>	<b>14,62%</b>
	Placement BH 20-06-2024 (au taux 11,29%)	185 jours	-	10 000 000	10 034 549	1,63%
	Placement BH 25-06-2024 (au taux 10,89%)	195 jours		40 000 000	40 180 905	6,54%
	Placement BTK 25/10/2024 (au taux TMM)	366 jours		7 000 000	7 117 996	1,16%
	Placement BTK 12-03-2024 (au taux 11,14%)	90 jours		20 000 000	20 092 529	3,27%
	Placement BH au 07/03/2024 (au taux 11,2%)	190 jours		12 000 000	12 364 275	2,01%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>50 997 862</b>	<b>51 149 616</b>	<b>8,33%</b>
	Pension livrée TSB au 02/01/2024 (au taux de 10.05%), 7 573 BTA 7.3% Décembre 2027	7 jours		6 999 519	7 010 886	1,14%
	Pension livrée ATB au 02/01/2024 (au taux de 9.24%), 1 876 BTA 7.2% Mai 2027	7 jours		2 000 000	2 002 978	0,33%
	Pension livrée TSB au 02/01/2024 (au taux de 10.05%), 7 019 BTA 7.2% Février 2027	6 jours		6 999 006	7 008 428	1,14%
	Pension livrée TSB au 03/01/2024 (au taux de 10.05%), 7 646 BTA 8% Novembre 2030	6 jours		6 999 995	7 007 534	1,14%
	Pension livrée TSB au 04/01/2024 (au taux de 10.05%), 6 553 BTA 8% Novembre 2030	7 jours		5 999 342	6 005 837	0,98%
	Pension livrée BTL au 08/01/2024 (au taux de 10.10%), 80 000 Emprunt national	31 jours		8 000 000	8 053 497	1,31%
	Pension livrée BTK au 11/03/2024 (au taux de 9.74%), 50 000 Emprunt national	90 jours		5 000 000	5 026 989	0,82%
	Pension livrée BTK au 12/03/2024 (au taux de 9.74%), 50 000 Emprunt national	90 jours		5 000 000	5 025 639	0,82%
	Pension livrée BTL au 23/02/2024 (au taux de 10.10%), 40 000 Emprunt national	60 jours		4 000 000	4 007 828	0,65%
<b>TOTAL</b>				<b>272 628 313</b>	<b>275 187 465</b>	<b>44,82%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>						<b>44,18%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 62.092, contre D : 43.770 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	52 354	35 905
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 750	6 000
Charges payées d'avance (*)	2 988	1 865
<b>Total</b>	<u>62 092</u>	<u>43 770</u>

(\*)

Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 1.527.694, contre D : 1.264.846, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	1 527 694	1 264 846
<b>Total</b>	<u>1 527 694</u>	<u>1 264 846</u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 7.351.472, contre D : 44.441, au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	53 127	44 441
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	7 298 345	-
<b>Total</b>	<u>7 351 472</u>	<u>44 441</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2022

Montant	472 475 829
Nombre de titres	3 797 254
Nombre d'actionnaires	1 877

### Souscriptions réalisées

Montant	963 017 299
Nombre de titres émis	7 739 679
Nombre d'actionnaires nouveaux	619

### Rachats effectués

Montant	(898 893 738)
Nombre de titres rachetés	(7 224 324)
Nombre d'actionnaires sortants	(296)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 551
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 043
Régularisation des sommes non distribuables	(3 775)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 30 900 858
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	4 193 797

### Capital au 31-12-2023

Montant	571 797 864
Nombre de titres	4 312 609
Nombre d'actionnaires	2 200

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2023

## Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023 à D : 21.451.110, contre D : 17.286.320 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>6 217 868</u></b>	<b><u>5 019 795</u></b>
-	-	
- Intérêts	6 217 868	5 019 795
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>15 140 542</u></b>	<b><u>12 126 221</u></b>
-		
- Intérêts des BTA et Emprunt national	15 140 542	12 126 221
-		
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>92 700</u></b>	<b><u>140 304</u></b>
-		
- Dividendes	92 700	140 304
-		
<b>TOTAL</b>	<b>21 451 110</b>	<b>17 286 320</b>

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023 à D : 18.273.205, contre D : 12.305.119 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des comptes à terme	8 869 268	6 807 779
Intérêts des dépôts à vue	111 605	30 197
Intérêts des certificats de dépôt	9 292 332	5 467 143
-		
<b>TOTAL</b>	<b>18 273 205</b>	<b>12 305 119</b>

## Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023 à D : 10.160.684, contre D : 6.968.976 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Intérêts des prises en pension	10 160 684	6 968 976
<b>TOTAL</b>	<b>10 160 684</b>	<b>6 968 976</b>

## Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2023 à D : 5.771.395, contre D : 4.687.599 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Rémunération de gestionnaire	5 771 395	4 687 599
<b>TOTAL</b>	<b>5 771 395</b>	<b>4 687 599</b>

## Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2023 à D : 831.681, contre D : 594.162, pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Redevance du CMF	606 239	492 395
Services bancaires et assimilés	178	263
Commissions sur pensions livrées (*)	225 264	100 704
Autres	0	800
<b>TOTAL</b>	<b>831 681</b>	<b>594 162</b>

(\*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	11,567	9,628	7,106	6,095	5,352
Charges de gestion des placements	(1,338)	(1,234)	(0,927)	(0,748)	(0,618)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>10,229</b>	<b>8,394</b>	<b>6,179</b>	<b>5,347</b>	<b>4,734</b>
Autres charges	(0,193)	(0,161)	(0,138)	(0,084)	(0,077)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>10,036</b>	<b>8,232</b>	<b>6,040</b>	<b>5,264</b>	<b>4,656</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,239)	(0,095)	1,455	2,440	2,814
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>9,797</b>	<b>8,137</b>	<b>7,496</b>	<b>7,704</b>	<b>7,471</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,010	0,009	(0,003)	(0,001)	0,011
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,015	0,039	0,176	0,067	0,100
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,048</b>	<b>0,173</b>	<b>0,066</b>	<b>0,112</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,061</b>	<b>8,280</b>	<b>6,213</b>	<b>5,329</b>	<b>4,768</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,025</b>	<b>0,048</b>	<b>0,173</b>	<b>0,066</b>	<b>0,112</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	(0,003)	0,074	0,017	0,053
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,024</b>	<b>0,045</b>	<b>0,247</b>	<b>0,082</b>	<b>0,165</b>
Valeur liquidative	142,384	132,563	124,380	116,638	108,852
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,97%	0,96%	0,77%	0,66%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,11%	0,07%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,13%	6,33%	6,22%	6,83%	7,11%



## **Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

### ***I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 622.926.917, un actif net de D : 614.047.751 et un bénéfice de D : 43.389.517.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 20 Janvier 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 20 Janvier 2024

**Le Commissaire aux Comptes :  
Mustapha MEDHIOUB**